BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 522

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

430 098 921 RCS Bourges.
GRITCHEN IARD.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 8688.00 EUR.
Adresse : 27, Rue Charles Durand, 18000 Bourges.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : GRITCHEN IARD Forme : SASU Adresse du siège : 27 rue Charles Durand 18000 Bourges Capital : 8.688 euros Numéro unique d'identification : 430 098 921 Lieu d'immatriculation : Bourges Société absorbée : GRITCHEN SAISON WAGNER Forme : SAS Adresse du siège : 21 avenue de Messine 75008 Paris Capital : 1.052 euros Numéro unique d'identification : 811 730 118 Lieu d'immatriculation : Paris Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 5.114.772,87 euros Passif : 2.810.938,84 euros Actif net apporté : 2.303.834,03 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La société GI INVEST détenant 100 % du capital social et des droits de vote de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera pas procédé à l'échange des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la société GI INVEST contre des actions de la Société Absorbante, ni à la création d'action nouvelle de la Société Absorbante par voie d'augmentation de capital, conformément à l'article L.236-3 II 3° du Code de commerce. Les mille cinquante-deux (1.052) actions de la Société Absorbée détenues par la société GI INVEST se trouveront annulées du fait de la réalisation définitive de la Fusion à la Date de Réalisation et leur valeur brute et éventuelle dépréciation ajoutées à celles des titres de la Société Absorbante dans les comptes de la société GI INVEST, conformément à l'article 746-2 du PCG. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT Date du projet commun de fusion : 21/05/2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour GRITCHEN IARD le 23/05/25 au Greffe du Tribunal de commerce de Bourges et pour GRITCHEN SAISON WAGNER le 21/05/2025 au Greffe du Tribunal de commerce de Paris..